

# Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J. (ADIJ et Pro Jura) : rapport de situation au 18 août 1951

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **22 (1951)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

école à l'autre. On y tendra par la création d'associations de communes pour l'entretien d'une école secondaire (« Bezirksschule » dans certains cantons alémaniques) et le développement à cinq classes des écoles plus petites. Les efforts faits à Malleray représentent un premier pas dans ce sens ; nous devons en souhaiter ardemment l'aboutissement.

Une aide matérielle devrait, d'autre part, être accordée aux élèves doués, par l'extension du système des bourses et des prêts. Certes, ces bourses existent déjà, mais elles sont si maigres qu'elles suffisent à peine à couvrir l'achat du matériel d'enseignement. Elles ont aussi un caractère indéniable d'aumône, bien qu'elles n'apportent aucune contribution aux frais d'entretien très élevés de l'étudiant vivant hors de sa famille. En attendant l'intervention, dans ce domaine, des pouvoirs publics, ce serait la tâche des grandes associations jurassiennes de prendre les premières mesures. Nous invitons chaleureusement les organes directeurs de l'ADIJ et de la Société jurassienne d'Emulation à étudier la création d'un « Fonds jurassien des bourses d'études » ; il y a nécessité urgente. Aujourd'hui, seuls des jeunes gens de condition sociale aisée peuvent accéder aux études supérieures : notre démocratie n'est pas sans quelques défauts, même dans le domaine de l'enseignement !

Au surplus, il est indispensable de faire largement appel aux services de l'orientation professionnelle. Le conseiller d'orientation aidera les parents à diriger leur enfant vers l'activité dans laquelle celui-ci pourra se réaliser le plus complètement. Le corps enseignant apportera ici une collaboration très précieuse, car le maître, en contact étroit avec ses élèves, les regardant travailler, les surveillant sur le terrain de sport, les observant dans leurs rapports avec leurs camarades, peut, mieux que personne, les diriger vers la profession la plus adaptée à leur caractère et à leurs possibilités intellectuelles.

\* \* \*

L'accès aux études d'un plus grand nombre de jeunes gens ne devrait pas avoir pour conséquence un abaissement du niveau de celles-ci. La sélection et l'élimination s'imposent à l'école secondaire, comme elles sont nécessaires au gymnase et dans les écoles professionnelles. Le problème réside dans la réalisation d'un équilibre optimum entre la culture la plus solide et un plus grand nombre d'élèves, car il est de notre devoir d'apporter à chaque adolescent le maximum de culture qui lui convient, tout en l'orientant vers la profession qui lui permettra de développer au mieux sa personnalité. Nous travaillons ainsi à la défense spirituelle du pays et au maintien de la paix sociale, plus que jamais nécessaires.

H. LIECHTI

Inspecteur des écoles secondaires du Jura.

---

## Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et Pro Jura)

RAPPORT DE SITUATION AU 18 AOUT 1951

### I. Contributions votées

1. 76 communes, représentant 63,659 habitants, soit 61,3 % des communes et 74,4 % des habitants ont voté des contributions pour un montant total de . Fr. 107,464.—

	Report	Fr. 107,464.—
La bourgeoisie de Grandval a voté une contribution de . . . . .	Fr.	100.—
L'ADIJ et PRO JURA ont décidé de verser chacune Fr. 10,000.—, soit en tout. . . . .	Fr.	20,000.—
Le total des contributions votées à ce jour est de .	Fr.	<u>127,564.—</u>
2. 12 communes, représentant 5542 habitants, soit 9,7 % des communes et 6,4 % des habitants, n'ont pas encore pris de décision.		
3. 36 communes, représentant 16,370 habitants, soit 29,0 % des communes et 19,2 % des habitants, ont pris une décision négative. Il s'agit surtout de petites communes en difficultés financières.		

## *II. Contributions versées*

1. Communes ayant versé la totalité de leur contribution : Asuel, Belprahon, Bévillard, Boncourt, Bressaucourt, Champoz, Chevenez, Cormoret, Cortébert, Courfaivre, Courroux, Courtelary, Crémines, Diesse, Duggingen, Eschert, Les Genevez, Grandval, La Heutte, Loveresse, Malleray, Mervelier, Montnol, Montmelon, Montsevelier, Mont-Tramelan, Moutier, Nods, Péry, Pleujouse, Pontenet, Rebévelier, Réclère, Reconvilier, Roche d'Or, Rossemaison, Seehof, Soyhières, soit 38 communes et l'ADIJ . . . . .	Fr.	42,984.—
2. Communes ayant versé les annuités 1950 et 1951 : Beurnevésin, Buix, Bure, Charmoille, Courchavon, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Epiquerez, Fahy, soit 11 communes . . . . .	Fr.	20,095.—
3. Communes ayant versé l'annuité 1950 seulement : Corgémont, Courchapoix, Court, Courtemaiche, Montignez, Saint-Ursanne, Sorvilier, Undervelier, soit 8 communes . . . . .	Fr.	6,669.—
	Fr.	<u>69,748.—</u>

Les annuités 1950 et 1951 sont échues. Les communes sont priées d'en verser le montant à la Banque cantonale de Berne, succursale de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298 avec la mention « Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des CJ ».

*Les organisateurs de l'action de solidarité.*

### ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
*Publicité* Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont  
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086*

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*